

PROCES VERBAL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE COLOMBEY ET DU SUD TOULOIS
BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU : 4 mai 2016

Nombre de membres du bureau communautaire en exercice : 18

Nombre de membres du bureau communautaire présents : 11

Date de convocation : 27 avril 2016

Date d'affichage : 17 mai 2016

L'an deux mille seize, le quatre mai

Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Colombey les Belles, sous la présidence de Monsieur Philippe PARMENTIER

Conformément à l'art L 2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance est nommé

Secrétaire de séance : Maurice SIMONIN

Membres du bureau communautaire :

| COMMUNES | MEMBRES TITULAIRES | PRESENTS | POUVOIRS | EXCUSES | ABSENTS |
|----------------------|-----------------------------|----------|----------|---------|---------|
| OCHEY | Philippe PARMENTIER | X | | | |
| VANNES LE CHATEL | Nathalie HAMEAU KINDERSTUTH | X | | | |
| MONT LE VIGNOBLE | Jean Pierre CALLAIS | X | | | |
| GIBEAUMEIX | Denis KIEFFER | | | | |
| FAVIERES | Jean Pierre ARFEUIL | | | | |
| BATTIGNY | Denis THOMASSIN | X | | | |
| BLENOD LES TOUL | Maurice SIMONIN | X | | | |
| BARISEY LA COTE | Pascal CHRISTOPHE | | | | |
| MOUTROT | Guy CHAMPOUGNY | X | | | |
| CREZILLES | Patrick AUBRY | | | | |
| ALLAMPS | Jean François BALTARD | X | | | |
| ABONCOURT | Joël BAUDY | | | | |
| BULLIGNY | Bertrand DELIGNY | X | | | |
| COLOMBEY LES BELLES | Michel HENRION | | | | |
| COLOMBEY LES BELLES | Adolphe REGOLI | | | | |
| SAULXURES LES VANNES | Pascal KACI | X | | | |
| GEMONVILLE | Alain GODARD | X | | | |
| BAGNEUX | Germain GRANDJEAN | X | | | |

Autre personne présente : Xavier LOPPINET

Ordre du jour

1 développement social et solidarité

1.1 – BC – 2016 – 0853 - Nouvelle convention d'objectif triennale avec l'association Familles Rurales Intercommunale C.I.E.L

2 – développement économique

2.1 – BC – 2016 – 0854 - Reprise du bureau n°3 par la SARL FASTE FOOD

2.2 – Projet KALEIDOSCO

3 - Environnement

3.1 – BC – 2016 – 0855 - Assistance maîtrise d'ouvrage à la commune de BULLIGNY pour la régularisation du plan d'eau de l'étang

3.2 – BC – 2016 – 0856 - Demande de financement confortement de berge de l'Aroffe à Tramont St André

4 - Culture

4.1 - BC – 2016 – 0857 - Délibération formation B.E pour Emilie PARIS

5 – Moyens généraux

5.1 – BC – 2016 -0858 - Validation du règlement intérieur pour le personnel

5.2 - BC – 2016 – 0859 - régularisation comptable de la reprise du broyeur

1 DEVELOPPEMENT SOCIAL ET SOLIDARITE

1.1 - BC - 2016 - 0853 - NOUVELLE CONVENTION D'OBJECTIF TRIENNALE AVEC L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES INTERCOMMUNALE C.I.E.L Conformément à la réglementation sur les subventions aux associations, depuis 2012, une convention d'objectif est établie avec l'Association Familles Rurales Intercommunale CIEL. Cette subvention complète les besoins apports financiers d'autres partenaires (CAF, Conseil Départemental, Conseil Régional...) pour des actions qui concourent aux objectifs de la charte de territoire de la communauté de communes : relais assistantes maternelles, lieux d'accueil parents enfants, contrat local d'accompagnement scolaire, mobilité solidaire, espace de vie sociale.

Bilan 2015 et projets 2016

L'association Familles Rurales Intercommunale CIEL est un partenaire important dans la mise en œuvre de plusieurs actions de la charte de développement de la communauté de communes, notamment en développement social et solidarité sur l'axe B « contribuer à améliorer les conditions de vie des habitants ».

La première action est le **Relais d'assistantes maternelles** « les p'tits bouts de Pays ». Son action pour 2014, représente : 89 assistantes maternelles utilisatrices (61%), 86 temps d'activité sur le territoire, 123 contacts de parents et des formations pour les assistantes maternelles ou les parents. Le projet a innové avec du prêt de jeux pour les assistantes maternelles.

Seconde action importante, les **lieux d'accueil parents enfants** fonctionnent à Blénod-les-Toul, Vandeléville, Colombey-les-Belles, Ochey et Saulxures-les-Vannes. 109 enfants (soit environ 28% des enfants de moins de trois ans du territoire) de 83 familles sur 528 heures d'animation (176 séances) sont concernés. Les lieux connaissent une fréquentation régulière sauf Vandeléville. Plusieurs outils de communication et de mobilisation ont été utilisés sans résultat sur ce lieu, une nouvelle localisation devra être recherchée.

Les autres actions sont :

- **Mobilité Solidaire** qui permet en mobilisant des bénévoles, le déplacement de publics fragiles, par exemple des personnes âgées sur les animations conduites par l'ergothérapeute de proximité. Les trajets ont représenté 38 376 km pour des bénéficiaires du pays de Colombey et du Sud Toulinois, dont 9140 km internes au territoire. Elle a concerné 63 familles et a été réalisée avec l'aide de 14 conducteurs bénévoles. On notera qu'en 2015 l'action s'est développée sur le Pays du Saintois avec les soutiens de la CC Pays du Saintois et de l'association Familles Rurales de Ceintrey. En 2016, un partenariat est lancé avec le GIP Bien Vieillir et Omnibus 54 pour le transport de personnes à mobilité réduite. Mobilité solidaire y fait fonction de relais local.
- **Espaces de Vie Sociale** : Kiosque info jeunesse, point info familles, temps d'échange et d'informations parents-enfants; Famille-école-enfant
- **Contrat local d'accompagnement à la vie scolaire** (CLAS) qui suit une quinzaine de jeunes lors de leur entrée en 6^{ème} au collège de Colombey.

Bilan financier 2015 et prévisionnel 2016

| Actions conventionnées 2015 | Subvention prévue | Subvention versée sur le réalisé |
|---|-------------------|----------------------------------|
| Relais d'assistantes maternelles (RAM) Espace de vie sociale (EVS) : Lieu d'Accueil Parents Enfants (LAPE) Action Familles / Ecole / Enfants Action Parents / Enfants Actions entre parents Kiosque Info Jeunesse Point Info Familles Contrat local d'accompagnement à la vie Scolaire (CLAS) Mobilité solidaire | 54 445€ | 49 167€ |

| Actions conventionnées 2016 | Subvention prévue |
|---|-------------------|
| Relais d'assistantes maternelles (RAM) Espace de vie sociale (EVS) : Lieu d'Accueil Parents Enfants (LAPE) Action Familles / Ecole / Enfants Action Parents / Enfants Actions entre parents Kiosque Info Jeunesse Point Info Familles Contrat local d'accompagnement à la vie Scolaire (CLAS) Mobilité solidaire | 59 717€ |

Dans le cadre du contrat enfance jeunesse signée avec la CAF, la communauté de communes percevra 22 285€ sur les actions RAM et LAPE.

Après en avoir délibéré, les élus du bureau communautaire

ACCEPTENT le plan de financement tel que proposé ci-dessus pour l'année 2016

VALIDENT la participation de la communauté de communes à hauteur de 59 717 € pour les opérations concernant l'exercice 2016

CONFIRMENT l'inscription budgétaire au BP 2016 au c/6574

AUTORISENT le Président à signer la convention d'objectif triennale telle qu'annexée à la présente pour la période de 01/01/2016 au 31/12/2018

2 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

2.1 – BC – 2016 – 0854 - REPRISE DU BUREAU N°3 PAR LA SARL FASTE FOOD

LOCATION BUREAU N°3 D'AGRINOVAL POUR LA SARL FASTE FOOD

La société FASTE FOOD installée dans le laboratoire 1 de la pépinière d'entreprise AGRINOVAL depuis le 01/11/2015 souhaite occuper le bureau 3 meublé d'une superficie de 13m² à compter du 10 mai 2016.

Un avenant à la convention d'occupation précaire précise les modalités de location et le nouveau loyer pour la location de l'atelier et du bureau, soit 360 € HT/ mois , et une avance sur charge de 1200€ / an

ACCEPTENT la demande de location du bureau 3 d'Agrinival par la société FASTE FOOD à compter du 10.05.2016

AUTORISENT le président à signer l'avenant à la convention précaire.

2.2 – PROJET KALEIDOSCO

Sur le principe : bail dérogatoire de 2 ans sur tout le bâtiment, le président propose de revoir les modalités de règlement du loyer, si il n'est pas préférable de faire payer les charges pour éviter d'acquitter une taxe foncière.

3 - ENVIRONNEMENT

3.1 – BC – 2016 – 0855 - ASSISTANCE MAITRISE D'OUVRAGE A LA COMMUNE DE BULLIGNY POUR LA REGULARISATION DU PLAN D'EAU DE L'ETANGE

Suite au courrier de Bulligny en date du Mercredi 09 Mars 2016, sollicitant la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois sur la problématique du plan d'eau de l'Etange, le groupe de travail « eau-environnement » propose d'assister la commune dans la recherche d'une solution permettant sa régularisation.

Pour rappel, le plan d'eau de l'Etange (ou Etanche) est un étang qui se trouve en barrage sur le cours du ruisseau de l'Etange, un affluent rive droite de l'Aroffe inférieur. Ce dernier qui appartient à la commune de Bulligny est localisé sur le territoire communal d'Allamps et fait partie du périmètre du site Natura 2000 « Pelouses d'Allamps et Zones Humides avoisinantes ». Depuis 2013, il n'a plus d'existence légale, suite à la perte de son droit fondé en titre.

Afin de se mettre en conformité avec la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, 3 aménagements sont possibles :

- mettre en dérivation le ruisseau par la création d'un merlon entre ce dernier et le plan d'eau, accompagnée de la mise en place d'un dispositif de régulation du débit en amont et d'un dispositif permettant la vidange en aval
- placer l'étang en dérivation par la création d'un bras de contournement, toujours accompagnée de la mise en place d'un dispositif de régulation du débit en amont et d'un dispositif permettant la vidange en aval
- effacer la digue et donc le plan d'eau afin que le ruisseau retrouve son lit originel

Ces diverses solutions permettront soit d'améliorer la continuité écologique soit de la rétablir entièrement (libre circulation piscicole & transport sédimentaire).

La Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois, propose une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'une étude spécifique du site qui devra être menée par un bureau d'études spécialisé. Le cahier des charges de cette étude sera élaboré en concertation avec les membres du COPIL du site Natura 2000 (CENL, DREAL, DDT, ONEMA, AERM, CD54, Communes ...). En effet, les conditions hydrologiques devront être prises en compte afin de ne pas modifier, dégrader et/ou impacter la zone de marais en amont et les prairies humides en aval, avec le cortège faunistique et floristique inféodé à ce type de milieu. Elle propose également d'accompagner la commune pour réaliser leurs demandes de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité

ACCEPTENT d'assister la commune de Bulligny dans la recherche d'une solution pour régulariser le plan d'eau de l'Etange.

AUTORISENT le Président à signer tous documents découlant de la présente.

3.2 – BC – 2016 – 0856 - PRISE EN CHARGE DES TRAVAUX SUR LA BERGE DE L'AROFFE A TRAMONT SAINT ANDRE

La commune de Tramont St André souhaite réaliser des travaux concernant le renforcement des berges de l'Aroffe. Il s'agit de travaux de d'aménagement et dévégétalisation et de stabilisation de berges de la rive gauche en amont par des techniques de génie végétal.

Le restant à charge des travaux est estimé à 200€ pour la réalisation de ces travaux. Une entreprise spécialisée sera mandatée pour finaliser cette opération.

Après en avoir délibéré, les élus du bureau communautaire

ACCEPTENT de prendre en charge les travaux d'aménagement des berges de l'Aroffe comme décrit ci-dessus à hauteur de 200€

AUTORISENT le Président à engager l'entreprise spécialisée pour la réalisation des travaux.

4 - CULTURE

4.1 - BC – 2016 – 0857 - PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION AU PERMIS BE D'EMILIE PARIS – REGISSEUR PARC MATERIEL

Dans le cadre du service du parc matériel, le régisseur a pour mission, entre autres, de procéder à la livraison du dit matériel.

Pour cela, il lui faut utiliser divers véhicules, dont une remorque pour laquelle l'obtention du Permis BE est obligatoire. Afin d'assurer les missions du service en respectant les normes légales en vigueur et de sécurité, il est proposé de prendre en charge la totalité des frais de formation pour le passage du permis BE et les frais annexes y découlant.

Après en avoir délibéré, les membres du bureau communautaire

ACCEPTENT de prendre en charge la totalité des frais liés à la formation pour le passage du permis BE concernant E.PARIS, régisseur parc matériel.

5 – MOYENS GENERAUX

5.1 – BC – 2016 -0858 - VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR POUR LE PERSONNEL (cf annexe)

Le Président donne lecture du nouveau règlement intérieur tel que validé en CTP du 21 mars 2016. Le règlement est annexé à la présente et entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2016. Il détaille les modalités du temps de travail, des congés annuels et des absences, l'usage des locaux et du matériel, les droits et obligations des fonctionnaires, les procédures disciplinaires, la sécurité et la prévention, la surveillance médicale, les conduites addictives, le harcèlement.

Le président précise que des réunions de concertation avec le personnel ont été engagées afin que ce document puisse répondre aux attentes dans le respect des règles de fonctionnement de la structure

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du bureau

VALIDENT le règlement intérieur de la communauté de communes du Pays de Colombey et Sud Toulinois tel que joint en annexe.

5.2 - BC – 2016 – 0859 - REGULARISATION COMPTABLE DE LA REPRISE DU BROYEUR SUITE A L'ACHAT DU NOUVEL EQUIPEMENT (UNITE DE BROYAGE)

Lors du BP 2016, les élus ont validé le choix d'acquisition d'une unité de broyage, le coût du matériel est estimé à 136 200 €. Des subventions publiques ont été sollicitées pour compléter la prise en charge par la communauté de communes. Le broyeur actuel acquis en 2009 sera repris par le fournisseur à hauteur de 6500 €, pour rappel, la valeur d'acquisition en 2009 est de 33 625.54 €, la durée d'amortissement de 6 ans, la VNC= 0

Après en avoir délibéré, les élus du bureau communautaire

AUTORISENT la cession du broyeur à hauteur de 6500€

AUTORISENT le président à procéder aux régularisations comptables pour la sortie du bien de l'inventaire.

6 – INFORMATIONS DIVERSES

Date des prochains bureaux communautaires et conseils communautaires

Ordre d'arrivée des délibérations

1.1 – BC – 2016 – 0853 - Nouvelle convention d'objectif triennale avec l'association Familles Rurales Intercommunale C.I.E.L

2.1 – BC – 2016 – 0854 - Reprise du bureau n°3 par la SARL FASTE FOOD

3.1 – BC – 2016 – 0855 - Assistance maîtrise d'ouvrage à la commune de BULLIGNY pour la régularisation du plan d'eau de l'étang

3.2 – BC – 2016 – 0856 - Demande de financement confortement de berge de l'Aroffe à Tramont St André

4.1 - BC – 2016 – 0857 - Délibération formation B.E pour Emilie PARIS

5.1 – BC – 2016 -0858 - Validation du règlement intérieur pour le personnel

5.2 - BC – 2016 – 0859 - régularisation comptable de la reprise du broyeur

